PLAN ANNUEL DE PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS

(PAPMP)

(MARCHÉ DE SERVICES, DE FOURNITURES, DE TRAVAUX ET DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES)

EXERCICE FISCAL 2026 /2027

NOM DE L'INSTITUTION : MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION Date de la version : 26 octobre 2026

N.B : LE TABLEAU DOIT ÊTRE REMPLI PAR ORDRE DE PRIORITÉ CHRONOLOGIQUE

No.[1]	OBJET DU PROJET DE MARCHÉ	SOURCE DE FINANCEMENT Trésor public invest. : TI Trésor public fonction. : TF Fonds propres : FP Fonds externes : FE Fonds mixtes : FM	CODE BUDGÉTAIRE OU RÉFÉFENCE DU PROJET	MONTANT DES CRÉDITS DISPONIBLES (Préciser l'Unité Monétaire) (1) Gourde haïtienne	NATURE DU MARCHÉ (S, F, T, P) (2)	MODE DE PASSATION (AOON, AORN, AOPQ, ...) (3)	PÉRIODE DE LANCEMENT	PÉRIODE PROBABLE DE SIGNATURE DU MARCHÉ	CONTRÔLE A PRIORI DE LA CNMP : OUI/NON	LOCALISATION	DÉLAI PRÉVISIONNEL D'EXÉCUTION (MOIS)	PROGRAMMATION DES DÉPENSES											
												T1			T2			T3			T4		
												Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.
01	Restauration de personnes, Eau potable, café, sucre, alimentation du personnel de soutien	TF	320	21,381,000.00	S	GRGR	NOV 2026	DEC 2026	OUI	OUEST	12 MOIS			3/12	1/12	1/12	1/12	1/12	1/12	1/12	1/12	1/12	1/12
02	Acquisition de service de télécommunication en deux lots	TF	200	24,922,128.82	S	GRGR	NOV 2026	DEC 2026	OUI	OUEST	12 MOIS												
	Lot 1 : Abonnement de téléphones pour le compte du MCC	TF	200	23,182,128.82	S	GRGR	NOV 2026	DEC 2026	OUI	OUEST	12 MOIS			3/12	1/12	1/12	1/12	1/12	1/12	1/12	1/12	1/12	1/12
	Lot 2 : Abonnement internet pour le compte du MCC	TF	200	1,740,000.00	S	GRGR	NOV 2026	DEC 2026	OUI	OUEST	12 MOIS			3/12	1/12	1/12	1/12	1/12	1/12	1/12	1/12	1/12	1/12
03	Acquisition de carburant en deux lots	TF	312	87,531,600.00	F	GRGR	NOV 2026	DEC 2026	OUI	NATIONAL	12 MOIS												
	Lot 1 : Achat de carburant pour le fonctionnement du MCC	TF	312	57,501,600.00	F	GRGR	NOV 2026	DEC 2026	OUI	OUEST	12 MOIS			3/12	1/12	1/12	1/12	1/12	1/12	1/12	1/12	1/12	1/12
	Lot 2 : Achat de carburant pour le fonctionnement des génératrices (MCC, SUD-EST, NIPPES)	TF	312	30,030,000.00	F	GRGR	NOV 2026	DEC 2026	OUI	NATIONAL	12 MOIS			3/12	1/12	1/12	1/12	1/12	1/12	1/12	1/12	1/12	1/12

04	Acquisition de véhicules pour le fonctionnement du MCC	TF	410	27,400,000.00	F	AORN	DEC 2026	JANV 2027	OUI	OUEST	1 MOIS					100%							
05	Construction d'un complexe culturel sur le site du Bois-Caïman	TI	1412-1-12-5034	235,000,000.00	T	AOON	NOV 2026	Janv 2027	OUI	Nord	36 MOIS				30/100								
06	Travaux d'aménagement (Direction Départementale Sud-est , Ouest)	TI	1412-1-12-5032	20,000,000.00	T	DECO	NOV 2026	DEC 2026	NON	National	12 MOIS			30 / 100				30 / 100				40 /100	

Note : le marché # 05 s'étendra sur 36 mois, les 70 % restant dudit marché s'étaleront sur les deux prochains exercices.

(1) Les marchés financés par le Trésor public seront libellés en gourdes
(2) Services : S, Fournitures : F, Travaux : T, Prestations intellectuelles : P
(3) Appel d'offres ouvert national : AOON ; Appel d'offres restreint national : AORN ; Appel d'Offres précédé de Pré Qualification : AOPQ ;
Autres sigles possibles : Gré à gré[2] : GRGR ; Appel d'offres en 2 étapes : AODÉ ; Appel d'Offres Ouvert International : AOOI ; Appel d'Offres Restreint International : AORI ; Demande de propositions précédée d'Appel national à Manifestations d'Intérêt : DPAN ; Demande de propositions précédée d'Appel international à Manifestations d'intérêt : DPAI ; Demande de propositions sans Appel à Manifestations d'intérêt : DPNA ; Demande de Prix : DEPX, Demande de Cotations : DECO, Procédures allégées pour tout type de marché : PRAL, Appel national à préqualification : ANPQ, Appel international à préqualification : AIPQ

[1] Les numéros (de deux chiffres, allant de 01 à 99) se suivront pour indiquer l'ordre de préséance chronologique des projets de marchés de l'autorité contractante. Le numéro de chaque projet fera partie du 6e bloc de caractères alphanumériques constitutifs du code de chaque marché. Le numéro est provisoire dans le PPAPMP et définitif dans le PAPMP.
[2] Les conditions autorisant le recours au marché de gré à gré ou par entente directe sont déterminées à l'article 34-1 de la loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public

Préparé par : _____
Hans Louis ROMAIN
Membre CMMP

Approuvé par : _____
Emmanuel MENARD
Ministre

Visé par : _____
Jean Laury LUC
Directeur Administratif